Nations Unies E/ICEF/2001/P/L.35

Conseil économique et social

Distr. limitée
13 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 2001
22-26 et 29 janvier 2001
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

République démocratique populaire lao

Résumé

La Directrice générale présente ci-après le programme de coopération avec la République démocratique populaire lao pour la période 2002 à 2006.

La situation des enfants et des femmes

1. Au cours des dernières années, la République démocratique populaire lao a réalisé des progrès considérables s'agissant de garantir le droit des enfants à la survie. Il reste cependant beaucoup à faire en ce qui concerne leurs autres droits aux étapes critiques de leur vie.

2. La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a contribué à garantir les droits des enfants et des femmes. La Constitution de 1991 a reconnu un grand nombre des éléments de ces droits. Certaines modifications ont été introduites dans le Code pénal concernant la maltraitance des enfants. La création, par décret du Premier Ministre, de la Commission nationale de la mère et de l'enfant est une des mesures prises par les autorités en matière de protection de l'enfance. À la fin de 1997, le Gouvernement a présenté son premier rapport au Comité des droits de l'enfant et, comme ce dernier l'a fait observer, des efforts supplémentaires devront être faits pour assurer le respect de ces droits et informer les

* E/ICEF/2001/2.
** Un additif à la présente note qui contiendra la recommandation finale concernant le programme sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

00-74429 (F) 241100 271100

communautés en ce qui concerne les droits des enfants et des femmes. La société civile joue un rôle croissant dans la promotion des droits de l'enfant.

3. Le Laos, dont la population est estimée à 5 millions d'habitants, est considéré comme faisant partie des pays les moins avancés. Le pays est caractérisé par une grande diversité géographique, culturelle et linguistique, et des infrastructures rudimentaires. Les riches traditions du pays perdurent, notamment le respect des croyances et des pratiques culturelles et religieuses, et le recours au consensus pour la prise de décisions.

4. Les indicateurs en matière de survie de l'enfant demeurent parmi les plus mauvais d'Asie et du monde. D'après les chiffres pour 2000, le taux de mortalité infantile (TMI) est de 75 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 97 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle de 500 pour 100 000 (deuxième taux en Asie). Le taux de fécondité pour 2000 est de 4,9.

5. En 1999, la stratégie du PEV-Plus (Programme élargi de vaccination) a permis d'atteindre des taux de couverture vaccinale systématique de 63 % pour le vaccin antituberculose, 71 % pour le vaccin antirougeoleux, 56 % pour le vaccin associé antidiphtérique, anticoquelucheux et antitétanique et 64 % pour le vaccin antipoliomyélitique oral. Environ 55 % des femmes en âge de procréer avaient reçu au moins deux doses d'anatoxine tétanique. L'éradication de la poliomyélite a été un objectif prioritaire des Journées nationales de vaccination et, en octobre 2000, le Laos a été déclaré exempt de cette maladie. Les services de vaccination desservent 95 % de tous les villages. La morbidité incidente du tétanos, de la rougeole, de la coqueluche, de la diphtérie et de la tuberculose est en baisse.

6. L'une des priorités du Gouvernement est de prévenir et de combattre le VIH/sida. Le nombre de cas de VIH/sida dans les zones frontalières, notamment à proximité de Savannakhet, a augmenté sensiblement du fait de la migration de main-d'oeuvre vers la Thaïlande.

7. En 1999, 90 % de la population avait accès au sel iodé, le taux de couverture de la supplémentation en vitamine A pour les enfants de moins de 5 ans atteignait 80 % et 90 % des mères des mères commençaient à allaiter.

8. Actuellement, 54 % de la population a accès à l'eau et le taux de couverture en matière d'assainissement est de 34 %. Un programme de construction de toilettes dans les écoles a été lancé concernant près de 4 % des établissements. Outre ces améliorations matérielles, les Ministères de l'éducation et de la santé ont élaboré un projet dynamique de sensibilisation dans les écoles visant à apprendre aux enfants qu'il est important de se laver les mains avant de manger et après être allé aux toilettes.

9. Au cours des 10 dernières années, l'accès à l'enseignement primaire et sa qualité ont été améliorés. Cependant, de nombreux enfants, surtout les enfants issus des minorités et les filles, n'ont pratiquement pas accès à l'éducation de base. Le taux net d'inscription dans les écoles primaires et le taux général d'alphabétisation sont passés de 60 % en 1995 à 77 % en 1999. Néanmoins, ces augmentations concernent principalement le groupe majoritaire des Lao Loum. Aucun des trois grands groupes ethniques ne connaît un taux général d'alphabétisation dépassant 50 % et, pour les femmes qui ne sont pas Lao Loum, ce taux variait entre 12 et 33 % en 1995. De graves difficultés empêchent les enfants, surtout les filles, de suivre régulièrement les

cours, de terminer le cycle de l'enseignement primaire et de passer aux niveaux supérieurs. En 1998, 23 % de la population d'âge scolaire (enfants de 6 à 10 ans) n'étaient pas inscrits et 27 % de toutes les filles de cette tranche d'âge n'étaient pas scolarisées.

Enseignements tirés des programmes précédents

10. Les évaluations et examens ont permis de tirer des enseignements, dont certains se sont avérés cruciaux dans l'exécution des programmes; on mentionnera à ce sujet : une meilleure organisation des réunions mensuelles et trimestrielles avec le Ministère de la santé; le recours aux intermédiaires du Gouvernement pour transmettre l'information dans les langues minoritaires au niveau des provinces et des districts; l'appel aux petits entrepreneurs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement; l'amélioration de la coordination avec les partenaires, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs, qui a eu une influence positive sur l'exécution des programmes; et la participation des habitants des villages, notamment les femmes, dans le cadre d'une planification participative décentralisée.

11. Des progrès restent à faire, notamment dans les domaines suivants : l'éducation et l'échange d'informations sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la coordination et la collaboration entre les partenaires, notamment en ce qui concerne les interventions multisectorielles; la valorisation des ressources humaines à tous les niveaux; la recherche appliquée et la collecte de données; la participation équilibrée des hommes et des femmes à tous les aspects des cycles de planification et d'exécution; et la participation concrète et effective des jeunes à l'élaboration, à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes.

Stratégie proposée pour le programme

12. La stratégie globale du programme de coopération pour la période 2002-2006 repose sur le principe de la réalisation progressive des droits des enfants et des femmes, d'une part, et sur la volonté d'obtenir des résultats tangibles, de l'autre. Elle s'inscrit dans le cadre directif défini par le Plan national de développement socioéconomique et fait partie des efforts déployés par le Gouvernement afin de réduire les inégalités entre les sexes et les disparités ethniques, et d'améliorer l'accès aux services et à l'information. La stratégie a été établie en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement, et va dans le sens du projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

13. Le programme a pour principal objectif d'appuyer les initiatives menées par le Gouvernement dans le cadre de l'Action mondiale pour les enfants. Le programme de coopération vise essentiellement à aider les familles et les communautés à mieux s'occuper des jeunes enfants. Le travail avec les services de l'administration locale visera à fournir à toutes les familles les informations de base dont elles ont besoin pour les aider à prendre des décisions; il faut cependant reconnaître que la responsabilisation des familles doit inclure une analyse des spécificités de chaque sexe; sinon, elle ne suffira pas à réduire les inégalités entre les sexes au sein des familles.

Le programme aura pour but, par le biais d'activités de plaidoyer et de mobilisation sociale, d'associer les groupes plus marginalisés à la planification, à l'exécution et au suivi des programmes de développement, y compris les enfants au niveau des provinces et des districts. Il abordera la question des droits des enfants et des femmes selon une approche intégrée incluant tous les secteurs et tous les groupes d'âge. Il améliorera la qualité des services de santé et optimisera leur utilisation.

14. Le programme s'efforcera de renforcer les capacités des commissions de la mère et de l'enfant et d'intensifier sa collaboration avec elles à tous les niveaux. Assurer la viabilité à long terme du fonctionnement et de l'entretien des installations et des services existants demeure l'objectif commun du Gouvernement et de l'UNICEF.

15. Le programme de coopération comprendra cinq aspects : survie et développement; apprentissages premiers et préparation pour la vie; approvisionnement en eau et assainissement; protection et soins; et plaidoyer, communication et suivi. Ces éléments sont liés entre eux par le biais d'une programmation intégrée qui touche tous les secteurs.

16. Le programme **Survie et développement** aura pour but d'aider le Gouvernement à réduire le TMI, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité maternelle et le taux de malnutrition, afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 2020. Il continuera à fournir un appui dans les domaines suivants : politique de santé; programme national de vaccination, comprenant l'approvisionnement en vaccins; lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, dans le cadre de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant; amélioration des pratiques d'allaitement maternel; nutrition et maternité sans risques. La diffusion dans les foyers d'informations relatives à la santé et à la nutrition jouera un rôle déterminant dans les efforts déployés par le personnel professionnel pour améliorer les comportements des ruraux concernant la croissance et le développement de l'enfant, tout en réduisant les inégalités entre les sexes. Une des principales interventions consistera à aider les parents à mieux mesurer la croissance et le développement de leurs enfants. Le programme de coopération mettra à nouveau l'accent sur les questions liées à la santé des femmes et à la promotion de la santé. Une importance accrue sera accordée à la lutte contre le paludisme, principale cause de décès. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence japonaise de coopération internationale, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAsD), l'Union européenne et l'Alliance internationale Save the Children.

17. Le programme **Apprentissages premiers et préparation pour la vie** aidera les communautés à mieux planifier l'avenir de leurs enfants en utilisant la méthode de planification élaborée par l'Union des femmes lao au niveau des districts. Dans le domaine de la petite enfance, des efforts seront faits pour que les prestataires de soins et les membres des communautés soient mieux en mesure d'assimiler et d'appliquer les connaissances nouvelles et existantes concernant les soins aux enfants et la manière de les préparer à l'école, compte tenu des spécificités de chaque sexe. S'agissant des écoles, le programme contribuera à faciliter l'accès à l'éducation et à améliorer la qualité de l'enseignement en donnant aux enseignants à tous les niveaux les moyens de concevoir et mettre en oeuvre des programmes cen-

trés sur les enfants et d'encourager les parents et les communautés à participer à l'apprentissage de leurs enfants. La Banque mondiale, la BAsD, le Bureau australien d'aide au développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Alliance internationale Save the Children, le Service de secours catholique, le Service chrétien mondial, Éducation mondiale et Écoles sans frontières participeront probablement à la mise en oeuvre de ce programme.

18. Le programme **Approvisionnement en eau et assainissement** continuera d'accorder la priorité au domaine crucial de la lutte contre la diarrhée infantile, qui demeure la deuxième cause de mortalité postinfantile dans le pays. L'élément relatif à l'assainissement dans les écoles constituera l'initiative la plus importante visant à modifier les comportements et à créer chez les enseignants, les enfants et leurs parents une prise de conscience des questions d'hygiène, d'eau, d'assainissement et de santé, soulignant que le lavage des mains contribue pour une large part à réduire la mortalité et la morbidité. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les ONG internationales, le PNUD, la Banque mondiale, l'OMS et d'autres partenaires.

19. Le nouveau programme **Protection et soins** contribuera à renforcer la base de connaissances sur la protection des enfants, y compris le type, la portée et l'ampleur de questions telles que le trafic, l'exploitation sexuelle, l'abus des drogues, le VIH/sida, les dangers que présentent les engins non explosés et les incapacités; la prévention et les interventions précoces aux niveaux familial et communautaire; la promotion de services sociaux de base qui soient plus efficaces et plus ouverts; la mise en place de services de secours, de rétablissement et de réinsertion; et l'amélioration de la justice pour les enfants. Les activités de plaidoyer sur la vulnérabilité et l'exploitation des filles et des garçons en tant que groupes distincts, si nécessaire, mettront l'accent sur la sensibilisation des communautés aux dangers potentiels que courent les enfants et les jeunes et sur la participation des jeunes à la conception et la diffusion de cette information. Les stratégies appuieront le Cadre stratégique régional en faveur de la protection de l'enfant. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement et les ONG afin d'aider à organiser le système de la justice pour mineurs et les services chargés d'assurer aux jeunes, aux enfants et à leurs familles les soins, le soutien et les mesures de protection adaptés. L'UNICEF coopérera également étroitement avec les membres de l'Alliance Save the Children et d'autres ONG telles que Handicap International, ainsi qu'avec le PNUD, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT et le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.

20. Dans le cadre de son programme **Plaidoyer, communication et suivi**, l'UNICEF étendra ses activités de plaidoyer concernant la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et renforcera ses activités de suivi et d'établissement de rapports sur l'application de leurs dispositions par les « parties concernées ». Le Fonds intégrera mieux ses activités de mobilisation sociale, afin d'utiliser plus largement les mécanismes de communication efficaces, notamment dans les domaines du VIH/sida, de la sensibilisation aux engins non explosés et de l'éducation à l'abus des drogues. Il devra à cette fin collaborer activement avec les autres organisations, notamment avec les membres du Groupe de travail et les Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Union européenne et l'Alliance internationale Save the Children. La communication devra être élargie pour inclure les minorités ethniques. Des activités de communication seront organisées, auxquelles seront associés

plus étroitement les filles, les enfants handicapés et les enfants issus de minorités ethniques qui montreront ainsi l'exemple à suivre.

21. Ce programme de coopération adoptera un certain nombre d'éléments et de stratégies intersectoriels, comme l'importance accordée à tout le cycle de vie; la décentralisation; la prise en compte des sexospécificités; le renforcement des capacités à tous les niveaux; la volonté d'atteindre l'inaccessible; l'amélioration de la coordination; le suivi des deux Conventions et la communication relative au programme.

22. Le Laos et l'UNICEF continueront d'oeuvrer stratégiquement avec leurs partenaires afin de permettre aux enfants et aux femmes de jouir de leurs droits et d'élargir leurs choix. Ces partenariats débuteront au niveau du district avec les communautés et les autorités locales, pour se poursuivre jusqu'au niveau national.

Estimation du budget du programme

23. Le budget prévu pour la période quinquennale 2002-2006 sera réparti par programme sur la base d'un dialogue avec le Gouvernement. Suivant l'intérêt manifesté par les donateurs et les fonds collectés localement, d'autres fonds seront sollicités au titre du programme.

Estimation du budget du Programme de coopération pour la période 2002-2006[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources générales	*Autres ressources*	**Total**
Survie et développement	2 992	6 000	**8 992**
Apprentissages premiers et préparation pour la vie	2 119	7 500	**9 619**
Approvisionnement en eau et assainissement	499	3 500	**3 999**
Protection et soins	523	1 680	**2 203**
Plaidoyer, communication et suivi	723	2 320	**2 043**
Coûts intersectoriels	762	–	**762**
Total	**7 618**	**21 000**	**28 618**

[a] Ces chiffres sont seulement indicatifs et sujets à modification une fois que les données financières globales auront été établies.